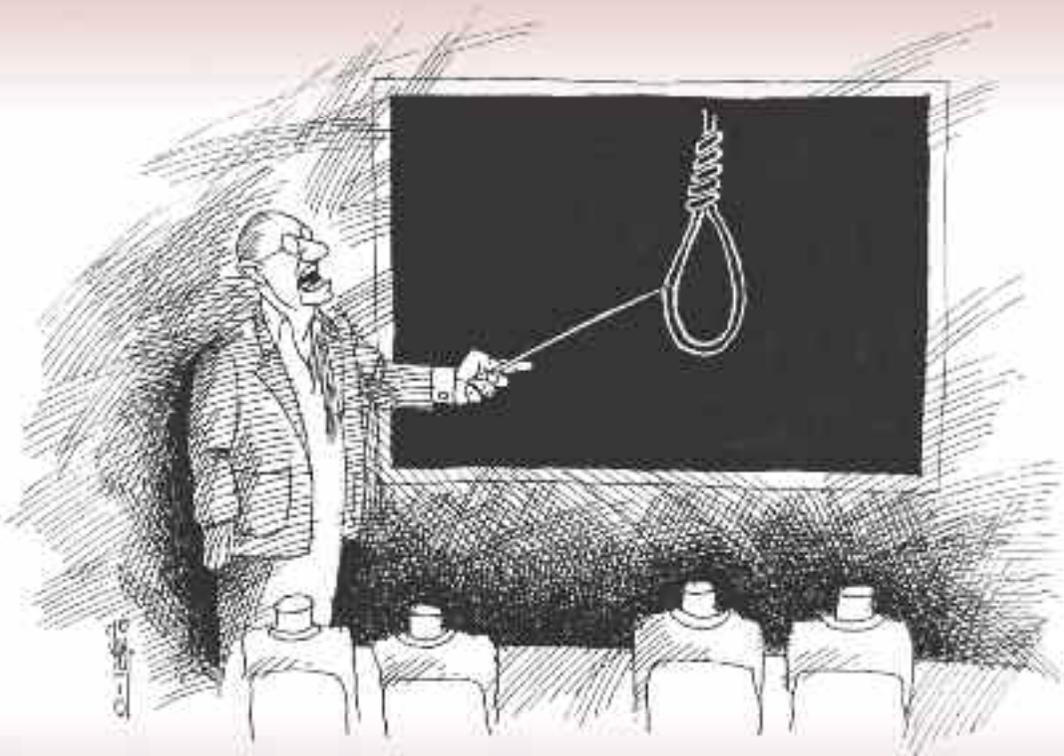


ÉDUIQUER AUX DROITS DE L'HOMME ET À L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

GUIDE PÉDAGOGIQUE



WWW.ABOLITION.FR

Ensemble contre la peine de mort (ECPM), ONG française œuvrant pour l'abolition universelle de la peine de mort, propose d'organiser au sein des collèges et des lycées français, des rencontres avec les élèves, afin de leur apporter des informations sur la réalité de la peine de mort dans le monde, et de leur faire rencontrer des témoins de son application.

Ces interventions, consistant en l'organisation d'un débat entre les élèves, les membres de l'association ECPM, et des témoins clés de la peine de mort (anciens condamnés, avocats, familles de victimes), sont l'occasion de sensibiliser les jeunes à une problématique toujours d'actualité, puisque 58 pays disposent encore de cette sanction dans leur arsenal juridique, et que l'opinion publique française n'est pas encore pleinement convaincue de l'intérêt d'abolir universellement la peine capitale. En outre, elles permettent de cerner les enjeux et le fonctionnement d'un système pénal pacifié tel qu'il existe au sein de l'Union européenne.

D'autre part, de préparer ses interventions et de permettre aux enseignants d'intégrer la « conférence » dans leur cycle pédagogique, Ensemble contre la peine de mort, a développé différents outils, dont une exposition, et des modules de cours, téléchargeables sur www.abolition.fr et adaptés aux différents niveaux des élèves, touchant à la fois la littérature, l'histoire, l'art plastique et l'ECJS.

Ce guide détaille, à la fois les objectifs poursuivis par Ensemble contre la peine de mort, ainsi que la manière dont se déroulent les interventions proposées.

SOMMAIRE

● ECPM : QU'EST-CE QUE C'EST ?	4
● POURQUOI VOULOIR ABOLIR UNIVERSELLEMENT LA PEINE DE MORT	6
● POURQUOI PROPOSER DES INTERVENTIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS, ALORS QUE LA PEINE DE MORT EST ABOLIE EN FRANCE, DEPUIS 1981 ?	8
● COMMENT SE DÉROULENT LES INTERVENTIONS ?	10
● QUELS SONT LES OUTILS PÉDAGOGIQUES SOUTENANT LES INTERVENTIONS PROPOSÉES PAR ECPM ?	12
● À QUELS MOMENTS ORGANISER LES INTERVENTIONS ?	15
● BIOGRAPHIE DES TÉMOINS POUVANT VENIR À LA RENCONTRE DES ÉLÈVES	17



ECPM : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Ensemble Contre la Peine de Mort est une association qui a été créée le 9 octobre 2000, dans l'objectif d'obtenir **l'abolition universelle de la peine de mort grâce à une action militante, de communication, et de lobbying international.**

ECPM a à cœur de **fédérer les forces abolitionnistes du monde entier.** C'est pourquoi, ECPM organise tous les trois ans, le Congrès mondial contre la peine de mort, qui réunit des centaines d'acteurs de ce combat, afin d'approfondir les stratégies d'actions régionales et internationales. Le dernier Congrès international a d'ailleurs eu lieu en février 2010 à Genève et a donné lieu à une intense mobilisation diplomatique internationale.

ECPM s'est également donné pour mission de **sensibiliser et d'éduquer l'opinion publique sur la question de l'abolition de la peine de mort.** Grâce à son site internet Abolition.fr, sa newsletter mensuelle envoyée à plus de 30 000 lecteurs et le Journal de l'abolition publié en partenariat avec le quotidien Ouest-France, ECPM touche un large public et a développé une expertise en matière de sensibilisation à la réalité de la peine capitale. En outre, dès que l'occasion lui en est donnée, ECPM se rend à la rencontre du public le plus large pour promouvoir l'abolition, notamment en participant à des événements tels que le Forum international des droits de l'homme à Nantes, la Gay Pride ou encore la Fête de l'Humanité.

Dans une perspective éducative, ECPM a aussi choisi de **développer des outils pédagogiques** tels qu'une exposition de quinze panneaux sur les enjeux de l'abolition universelle de la peine de mort et sur les arguments soutenant cette action, et des modules d'enseignement touchant différentes matières telles que le français, l'histoire, les langues et les arts plastiques, afin d'éduquer les collégiens et les lycéens, citoyens de demain, à la nécessité de l'abolition de la peine de mort.

ECPM travaille encore à **renforcer les capacités d'action des abolitionnistes locaux.** C'est pourquoi ECPM initie des rencontres pour que les acteurs s'organisent et interagissent, notamment par la création de coalitions nationales et régionales. En 2002, ECPM a d'ailleurs été à l'origine de la création de la coalition mondiale contre la peine de mort (ensemble regroupant des ONG, des associations de juristes, des syndicats, des collectivités locales et d'autres organisations luttant contre la peine de mort et

désirant unir leurs efforts de lobbying et d'action sur le plan international) qui regroupe aujourd'hui plus de cent membres à travers le monde. Cette action est complétée par l'organisation d'événements tels que des séminaires ou des campagnes de lobbying, dans les pays rétentionnistes ou abolitionnistes de fait, au Maroc en 2009, en RDC en 2008, au Liban en 2010.

ECPM s'est enfin donné la mission d'**agir en faveur des condamnés à mort dans le monde**, en menant des enquêtes dans les couloirs de la mort. Ainsi, en juillet 2010, une enquête dans les couloirs de la mort américains a notamment été réalisée. D'autre part, dans l'urgence d'une condamnation à mort, ECPM organise des campagnes de mobilisation internationale et un appui aux avocats qui défendent les condamnés. Les dernières campagnes de mobilisation d'ECPM ont été organisées en faveur de Hank Skinner, d'une part, dont l'exécution a été suspendue 35 minutes avant le début de l'injection et en soutien à Emad Baghi, d'autre part, acteur abolitionniste iranien emprisonné pour ses activités militantes.



POURQUOI VOULOIR ABOLIR UNIVERSELLEMENT LA PEINE DE MORT ?

- Tous les textes de **droit international relatifs à la protection des Droits de l'homme** signés et/ou ratifiés par la plupart des nations civilisées reconnaissent **l'illégitimité du recours à la peine de mort** en tendant vers son abolition universelle.
- La peine de mort est une **violation du droit de vivre inhérent à toute personne**. La justice humaine ou étatique ne peut s'attribuer des prérogatives que nul ne saurait détenir : la vie de tout homme est sacrée ; aucune autorité ne peut voter, juger ou décider de la mort d'un être humain.
- En démocratie, nul **ne peut prendre la responsabilité de voter la mort d'autrui au nom du peuple**, en notre nom, en votre nom...
- La peine de mort est **irréversible**, ainsi, quand l'innocence du condamné à mort exécuté est démontrée par la suite, elle fait de l'État un criminel.
- La peine de mort est un « **traitement cruel, inhumain et dégradant** ». La peine de mort est une **double torture** : horreur de l'attente de l'exécution qui transforme le condamné en bête sans espoir, horreur de la mise à mort elle-même. Il n'y a pas d'exécution propre : même l'injection létale conduit à des séances de torture et de souffrances inhumaines. Les familles du condamné en sortent traumatisées à vie.
- De nombreuses études ont prouvé **que la peine de mort ne dissuade jamais les criminels** de tuer et n'a aucun effet sur les taux de criminalité. La valeur d'exemple est une illusion pour justifier la vengeance. Le criminel, lui, n'intègre pas les peines qu'il encourt, lorsqu'il décide de tuer, en cas de préméditation ; il pense, il espère plutôt échapper à la justice. Disons-le simplement : « Est-il logique de tuer une personne qui a tué une personne pour lui montrer que tuer une personne est mal ? » ; ou disons-le comme Beccaria XVIII^e siècle : « il est absurde que les lois, qui sont l'expression de la volonté publique, qui haïssent et punissent le meurtre devraient elles-mêmes en commettre un et qu'afin de détourner les citoyens du meurtre elles décrètent elles-mêmes un meurtre public ».
- La peine de mort **frappe principalement des personnes faibles, généralement sans ressources ni moyen de se défendre et souvent membres de minorités**. Elle frappe aussi souvent des opposants aux régimes politiques en place ou encore des femmes décidant de vivre de manière libre et égale aux hommes.
- Condamner à mort un individu, c'est considérer que sa réhabilitation personnelle et sociale est impossible et **c'est réduire la vie d'un homme à un seul acte qu'il aurait commis**. C'est tout le projet de la justice moderne qui est ainsi détruit : « punir et redresser » devient impossible.
- La peine de mort n'est pas une décision de justice : elle est un **acte de vengeance**. Fondamentalement, la peine de mort légitime la violence en l'institutionnalisant. Alors que la justice doit être rendue pour pacifier les relations sociales et les mœurs civiles. Pour être efficace, la justice doit rester humaine et équilibrée. Les mêmes raisons qui conduisent à l'abolition doivent mener à réfléchir sur les « trop » longues peines d'emprisonnement, sur le sens même de la peine et sur les peines alternatives qui doivent être mises en œuvre, notamment pour protéger la société de criminels récidivistes.



POURQUOI PROPOSER DES INTERVENTIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES FRANÇAIS, ALORS QUE LA PEINE DE MORT EST ABOLIE DEPUIS 1981 ?

Lors de la Journée mondiale contre la peine de mort qui a eu lieu le 10 octobre 2009 (également Journée européenne contre la peine de mort), les membres de la coalition mondiale contre la peine de mort ont souhaité initier un programme d'éducation à l'abolition, en s'adressant directement aux jeunes, futurs citoyens, afin qu'une fois adultes, ils soient en mesure de **rejoindre la famille abolitionniste**.

Cette année, nous fêterons **les 30 ans de l'abolition de la peine de mort en France**. Cet événement est l'occasion d'inviter tous les acteurs de la société à **réfléchir sur le sujet de la peine de mort**. C'est aussi l'occasion d'**évoquer cette question avec les élèves des collèges et lycées** afin de leur rappeler l'histoire de leur pays et la situation actuelle dans le monde où elle est encore trop largement pratiquée. Selon Amnesty international, au moins 1 708 personnes ont été exécutées dans 18 pays en 2009.

Aborder la peine de mort avec les élèves est aussi une formidable occasion, pour les enseignants, d'élargir cette étude, sur d'autres sujets fondamentaux de la société, tels que la notion de peine, la perpétuité, la place de la victime ou le pardon.

En France, si l'abolition de la peine de mort a été proclamée en 1981, à l'initiative de Robert Badinter, **la question de la peine capitale reste importante**. En effet, de nombreux français dont la culpabilité n'est pas établie restent condamnés à l'étranger et **le débat national est régulièrement relancé à l'occasion de faits divers surmédiatisés**. On note ainsi que divers hommes politiques suivis d'une large part de l'opinion publique (pouvant aller jusqu'à 50 % des français) sont favorables à la peine de mort.

La constitution française, la ratification de divers traités internationaux, et son appartenance à l'Union européenne (qui interdit le recours à la peine de mort en toutes circonstances), empêchent la France d'un éventuel retour en arrière sur la question de la peine de mort ; néanmoins il est important que nos futurs citoyens soient informés qu'il y a encore trente ans, des exécutions de condamnés avaient cours en France et sur les raisons qui ont poussé l'État français à renoncer à son application.

De plus, face à la mondialisation de notre société, il importe d'avoir une vision globale de ce qu'il se passe à l'international, et **de ne pas faire la sourde oreille aux atteintes aux droits de l'homme que subissent les peuples voisins**. Cet esprit d'ouverture est nécessairement conditionné par une **connaissance de sa propre histoire**. Cela permet en effet, de mieux se positionner dans un débat soulevant autant de passion.

Enfin, la **rencontre entre les élèves, les intervenants de l'association et les victimes de la peine de mort**, comme par exemple Sandrine Ageorges-Skinner ou Joaquin Martinez, permet de leur faire toucher du doigt la réalité de la peine capitale, tout en les plaçant dans une situation différente de leur contexte d'apprentissage habituel, puisqu'ils deviennent **acteurs de cette formation**.



COMMENT SE DÉROULENT LES INTERVENTIONS ?

Les interventions menées par ECPM, dans une perspective d'**éducation citoyenne**, ont vocation à faire entrer le débat et la réflexion sur l'abolition de la peine de mort et le sens de la peine dans une justice respectueuse des Droits de l'homme, au sein des collèges et lycées franciliens, pour des élèves âgés de 13 à 18 ans. Réalisée d'ores et déjà dans plusieurs établissements scolaires, la rencontre entre jeunes et spécialistes de la question ou encore témoins et victimes de la peine de mort connaît un grand succès. Une trentaine d'interventions ont déjà été réalisées dans une vingtaine d'établissements en France. Plus de 3 000 élèves et étudiants ont ainsi été sensibilisés par ECPM à la thématique de la peine de mort grâce aux témoignages de divers intervenants dont d'anciennes victimes en provenance des États-Unis, du Liban, d'Iran, ou de France.

Ce programme d'éducation propose avant tout de **lancer le débat et d'approfondir la question de l'abolition de la peine de mort** par des rencontres de sensibilisation, auxquelles les jeunes ne pourraient accéder autrement. La forme du débat nous tient particulièrement à cœur, car **il n'est en aucune façon question d'imposer notre discours aux élèves** comme aux équipes pédagogiques. Au contraire, nous souhaitons leur apporter des connaissances et des **pistes de réflexions pour élargir les perspectives de compréhension de ce phénomène** et ce, sous forme de rencontres et de discussions.

Habituellement, **les interventions se déroulent sur deux heures**, mais il est tout à fait possible d'en accroître la durée, afin de mener une action plus approfondie avec les élèves sensibilisés, notamment en leur proposant le **visionnage de films adaptés à leur âge** et au sujet étudié, ou de **documentaires** sur le thème de la peine de mort dans le monde ou aux États-Unis, et en leur permettant de voir **l'exposition de quinze panneaux** qu'ECPM a mis en place, sur l'histoire de la peine de mort et les raisons de son abolition.

Cette intervention, sur la question de l'abolition de la peine de mort, **peut tout à fait s'intégrer aux programmes scolaires quel que soit le niveau des élèves**. En effet, les enseignants, en particulier de littérature, d'histoire, de langues et d'arts plastiques, pourront très aisément intégrer à leur programme de classe, les modules et interventions proposés par ECPM. Pour cela, ils trouveront à leur disposition, sur le site **www.abolition.fr**, dans l'onglet Éducation, des **modules de cours à télécharger**, adaptés aux différents niveaux et matières qu'ils enseignent.

Concernant le déroulement spécifique de l'intervention auprès des élèves il est proposé :

- les interventions peuvent aussi être l'occasion d'inviter « **la fabryk** », une troupe de

théâtre composée d'étudiants créée il y maintenant onze ans, qui crée des spectacles à partir de témoignages sur (différents sujets (prison, sans-papiers...), et les jouent dans des établissements scolaires (collèges, lycées et universités). « La Fabryk » propose, **en partenariat avec Ensemble contre la peine de mort, un spectacle sur la peine de mort « C'est combien de temps la perpétuité ? »**, adapté du livre de l'ancienne condamnée à mort au Liban Antoinette Chahine) ou cette année « **Loi N° 81-908, article 1 : La peine de mort est abolie** » sur l'histoire de l'abolition en France. Leur spectacle est focalisé sur différents témoignages de victimes de la peine de mort et autres discours abolitionnistes. ;

- soit un **exposé** de la situation de la peine de mort dans le monde par un membre d'ECPM la première heure, la deuxième heure étant alors l'occasion d'entendre le **témoignage d'un témoin/spécialiste de la peine de mort et de débattre librement**.

Pour une plus grande efficacité et un débat plus animé, même si cela n'est pas indispensable, il est préférable que les élèves aient au préalable préparé la séance avec leurs professeurs ; notamment au travers de l'exposition sur la peine de mort que nous mettons à dispositions des établissements, ou encore des modules téléchargeables sur notre site internet.

● Cas spécifique des établissements étrangers

Hormis des cas exceptionnels, notre budget ne nous permet pas de nous déplacer systématiquement à l'étranger. Nous proposons donc aux enseignants des établissements étrangers (qui ont aussi accès aux modules et documents téléchargeables sur le site d'ECPM) de leur faire parvenir par voie électronique et/ou postale les affiches de l'exposition, les vidéos, et tous les documents imprimables du programme « Éduquer ». Il appartiendra donc ensuite aux professeurs d'organiser de manière autonome un cours spécifique sur le sujet, en intégrant les éléments envoyés.



QUELS SONT LES OUTILS PÉDAGOGIQUES SOUTENANT LES INTERVENTIONS PROPOSÉES PAR ECPM ?

DES MODULES DE COURS

Les enseignants peuvent travailler la question de la peine de mort, avec leurs élèves, en téléchargeant sur le site www.abolition.fr, des **modules de cours** à destination des collégiens et lycéens. Ce travail en amont est fortement encouragé en préparation de nos interventions scolaires, afin de nourrir le débat.

Les thèmes abordés à travers ces modules (la caricature de presse, l'argumentation littéraire, le système judiciaire américain, l'histoire de la peine de mort en France...) couvrent diverses matières scolaires allant du Français aux Arts Plastiques en passant par les Langues Etrangères ou l'Education civique.

D'autres outils sont en projet et viendront compléter cette liste. Comme par exemple de **nouveaux modules** sur la peine de mort (**en Anglais, en Education civique, en Histoire-Géographie, en Arts Plastiques, ou encore une Bande Dessinée sur la peine de mort et les questions transversales liées** (récidive, peines alternatives, erreur judiciaire, pardon...) réalisée par des Bédéistes professionnels du monde entier comme par exemple Marjane Satrapi, auteur du best seller « Persépolis » dont l'adaptation cinématographique a été primée à Cannes.

DES CARICATURES DE PRESSE

Dans le cadre d'un cours d'arts plastiques, les élèves pourront aussi être sensibilisés à la problématique de la peine de mort, par la présentation d'une **exposition de caricatures de presse sur la peine de mort, réalisée par des caricaturistes membres de « Cartooning for peace », et rencontrer un caricaturiste iranien, membre de cette association.**

UNE EXPOSITION

ECPM peut mettre à la disposition des établissements scolaires, pendant plusieurs jours (précédents ou suivants les interventions), **une exposition de quinze panneaux, intitulée « vers l'abolition universelle de la peine de mort... »**. Celle-ci relate l'histoire de l'abolition de la peine de mort dans le monde et les raisons soutenant son abolition universelle. Cet outil permet aux élèves d'**acquérir une connaissance précise et générale de la question de la peine de mort dans le monde**, tout en leur laissant la liberté de ne s'intéresser qu'à un thème particulier

UN EXPOSÉ-PRÉSENTATION

Un membre d'ECPM présente l'**organisation et ses missions**, avant de développer le sujet-clé d'un point de vue historique, sociologique, juridique, et politique (**situation de la peine de mort dans le monde et/ou dans certains pays-cibles** comme les États-Unis, la Chine, ou l'Iran, son **évolution historique**, les crimes qui en sont passibles, les **méthodes d'exécutions, les limites de cette sanction pénale**, les raisons d'abolir...).

DES DOCUMENTS SOURCES

L'intervenant s'appuie toujours sur des documents précis tels que la **carte de la situation de la peine de mort dans le monde, les déclarations et traités internationaux**, les textes juridiques nationaux, les résultats de **recherches et statistiques certifiées...**

En outre, le **Journal de l'Abolition** édité par ECPM tous les semestres pour informer sur les activités de l'association et sur la peine de mort en général est systématiquement distribué aux élèves. Enfin, un **CD d'éducation à l'abolition de la peine de mort** est aussi en projet. Ce dernier reprendrait les écrits et discours marquants de grandes personnalités, les textes nationaux et internationaux de droits de l'homme relatifs à la peine de mort, des films et documentaires marquants, des vidéos et témoignages de condamnés et de leurs familles ou de familles de victimes de condamnés, les modules de cours ainsi que les autres outils pédagogiques.

DES DOCUMENTAIRES ET FILMS

ECPM peut aussi utiliser dans le cadre de ses interventions, un **documentaire issu de l'émission « Le dessous des cartes »** sur la géographie mondiale de la peine de mort et sur la peine de mort aux États-Unis, ou **différents films** tel que « Honk » d'Arnaud Gaillard sur les couloirs de la mort aux USA, réalisé lors de la mission d'enquête aux États-Unis à l'initiative d'ECPM.



Des minis films reprenant les **témoignages d'anciens condamnés** comme Antoinette Chahine, des **allocutions de personnalités** comme Robert Badinter, ou encore la **vidéo remarquable du IVe Congrès Mondial contre la peine de mort** (disponible sur Youtube) peuvent également être diffusés.

Enfin, une bibliographie et une filmographie sur le thème de la peine de mort pourra être distribuée.

● **DES VISAGES ET SPÉCIALISTES DE LA PEINE DE MORT**

Lors des interventions, des spécialistes viennent discuter de la question de la peine de mort avec les élèves et leur apportent leur savoir et leur expérience en la matière. Nous faisons ainsi intervenir selon leur disponibilité, des avocats, des sociologues, des historiens, des écrivains, des journalistes...

De plus, des témoins et victimes de la peine de mort, tels que Sandrine Ageorges-Skinner (épouse d'un condamné à mort du Texas), Joaquin Martinez (ancien condamné à mort aux États-Unis, innocenté), Philippe Maurice (dernier condamné à mort en France avant d'être gracié par le président de la République de l'époque, M. François Mitterrand) ou Antoinette Chahine (ancienne condamnée à mort libanaise innocentée) peuvent venir à la rencontre des élèves, afin de leur apporter leur témoignage et les faire réfléchir sur ce thème.

● **UNE REPRÉSENTATION THÉÂTRALE**

Les interventions peuvent aussi être l'occasion d'inviter « **la fabryk** », une **troupe de théâtre composée d'étudiants** créée il y a maintenant onze ans, qui crée des spectacles à partir de témoignages sur (différents sujets (prison, sans-papiers...), et les jouent dans des établissements scolaires (collèges, lycées et universités).

« La Fabryk » propose, **en partenariat avec Ensemble contre la peine de mort, un spectacle sur la peine de mort**. Leur spectacle est focalisé sur différents témoignages de victimes de la peine de mort (livre de l'ancienne condamnée Antoinette Chahine et autres discours abolitionnistes), ou cette année « l'histoire de l'abolition en France ».



À QUELS MOMENTS ORGANISER LES INTERVENTIONS ?

ECPM peut intervenir toute l'année auprès des établissements scolaires, mais c'est autour des dates clés du calendrier des droits de l'homme, ci-dessous reproduites, que l'intervention sera la plus pertinente car à ces occasions, ECPM peut inviter des témoins ne résidant pas habituellement à Paris qui auront une grande disponibilité pour se déplacer dans les établissements.

● **10 OCTOBRE JOURNÉE MONDIALE ET EUROPÉENNE CONTRE LA PEINE DE MORT**

La Journée mondiale contre la peine de mort, initiative de la « Coalition mondiale contre la peine de mort », est l'occasion d'organiser chaque année des expositions, débats et autres activités dans plus de 50 pays.

Sur le plan européen, le Conseil de l'Europe avait été pionnier dans le processus ayant amené l'Europe à être un espace sans peine de mort depuis 1997. Depuis 2007, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a décidé de proclamer une « Journée européenne contre la peine de mort » qui constitue une contribution européenne à la Journée mondiale contre la peine de mort.

● **20 NOVEMBRE JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT**

La journée internationale des droits de l'enfant est la date anniversaire de la signature de la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 par 191 pays. Ces dix dernières années, 84 enfants ont été condamnés à la peine capitale (la plupart en Iran et aux États-Unis qui a aboli la peine de mort pour mineurs en 2005 seulement).

● **10 DÉCEMBRE JOURNÉE MONDIALE DES DROITS DE L'HOMME**

Depuis 60 ans, cette journée est l'occasion de réaffirmer notre attachement aux droits et libertés fondamentales de l'être humain. Elle est aussi l'occasion de dresser un bilan de la situation des droits de l'Homme dans le monde et de mesurer le chemin qui reste à parcourir. Enfin, elle est l'occasion de soutenir les personnes (notamment les condamnés à mort) dont les droits sont bafoués ainsi que les défenseurs de ces droits (souvent menacés).

BIOGRAPHIE DES TÉMOINS POUVANT VENIR À LA RENCONTRE DES ÉLÈVES

8 MARS JOURNÉE MONDIALE DE LA FEMME

Cette journée est l'occasion de rappeler que la peine de mort tue aussi des femmes parfois mineures et/ou innocentes. Des prisonnières politiques sont exécutées pour avoir critiqué ou s'être opposées au pouvoir (politique ou religieux) en place. Des femmes sont emprisonnées, lapidées ou exécutées d'une autre façon parce qu'elles sont accusées d'avoir été infidèles ou d'avoir eu un comportement "indécent" (s'habiller de manière « trop légère », se comporter de manière « trop libérée », avoir des relations « trop proches » avec des hommes en dehors du cercle familial...).

LES ANNÉES ANNIVERSAIRE

Comme par exemple l'année 2008 avec les 60 ans de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, l'année 2010 avec les 10 ans d'ECPM, ou encore l'année 2011 avec les 30 ans de l'abolition de la peine de mort en France.



Antoinette Chahine était étudiante à la faculté de Beyrouth quand elle fut arrêtée en juin 1994. Malgré elle, elle est mêlée aux activités politiques de son frère Jean, membre des Forces libanaises, une milice chrétienne impliquée dans le meurtre d'un prêtre. Aussi accusée d'avoir participé à ce meurtre, elle est condamnée à mort en janvier 1997, à l'âge de 26 ans. Sa peine est commuée en prison à perpétuité car le Liban n'exécute pas les femmes. Suivent cinq ans d'enfermement. Rejugée, elle est finalement innocentée le 24 juin 1999. À sa sortie de prison, son nom et son calvaire sont connus dans le monde entier.



Arnaud Gaillard, Juriste et Docteur en Sociologie et spécialiste des questions pénales, il fut le coordinateur du 4^e Congrès mondial contre la peine de mort organisé en février 2010 à Genève. Il a collaboré avec ECPM à de nombreuses reprises, en dirigeant notamment une mission d'enquête sur la peine de mort au Burundi, et en participant à la campagne de libération des infirmières bulgares avec Bianca Jagger. Spécialiste de l'univers carcéral, il est l'auteur de *Sexualité et prison – désert affectif et désirs sous contrainte* ed. Max Milo publié en 2009. Il est également cofondateur et vice-président de l'association RAIDH (Réseau d'alerte et d'intervention pour les Droits de l'homme). En 2010, il dirige une mission d'enquête sur la peine de mort aux États-Unis et réalise un film documentaire sur le même thème *HONK!* dont la sortie en salle est attendue en octobre 2011, à l'occasion des trente ans de l'abolition en France.



Claude Guillaumaud, universitaire spécialiste des États-Unis, membre du Conseil d'administration d'Ensemble contre la peine de mort et cofondatrice du Collectif de soutien à Mumia Abu-Jamal, elle a rédigé la biographie de Mumia Abu Jamal, condamné à mort en juillet 1982, qui cherche à démontrer son innocence depuis les couloirs de la mort en Pennsylvanie où il est incarcéré depuis 28 ans.



Philippe Maurice fut le dernier condamné à mort en France (dont la grâce ne fut pas automatique), à l'âge de 24 ans à la suite d'une fusillade qui avait fait trois morts dont deux policiers. Il avait été gracié en 1981 par François Mitterrand. Il se remet aux études en prison où il passe sa licence et sa maîtrise d'histoire et soutient une thèse de doctorat en histoire médiévale. Il est aujourd'hui chercheur en histoire à l'École des hautes études en sciences sociales.



M. Joaquín José Martínez (États-Unis), ex-condamné à mort, innocenté et libéré en 2001 après avoir passé trois ans dans le couloir de la mort. Il été accusé de meurtre en janvier 1996 à la suite de faux témoignages et de manipulation de preuves. Depuis sa libération, à l'issue d'un second procès en juin 2001 et après trois années passées dans le couloir de la mort, il s'implique activement dans le mouvement abolitionniste à travers le monde.



Curtis McCarty est un ancien condamné à mort américain innocenté grâce à des tests ADN en 2007 après avoir passé 21 ans dans le couloir de la mort. Il est aujourd'hui militant contre la peine de mort.



M. Kianoush Ramezani est caricaturiste et journaliste iranien. Il a été le représentant en Iran de l'organisation « Cartoonists Rights Network International », dont l'objet est de défendre la liberté d'expression des dessinateurs de presse dans le monde. Exilé en France depuis décembre 2009 pour fuir les menaces pesant sur lui à la suite de la publication de ses caricatures dans la presse iranienne, il travaille actuellement pour plusieurs médias en ligne, spécialisés dans la défense des droits de l'homme. Kianoush Ramezani vient de rejoindre l'association « Cartooning for peace », fondée par le dessinateur Plantu.



Sandrine Ageorges Skinner, membre du Conseil d'administration d'Ensemble contre la peine de mort, elle est l'épouse de Hank Skinner, condamné à mort au Texas, après un procès bâclé, dont l'exécution, prévue le 24 mars 2010, a été suspendue 35 minutes avant l'injection fatale, par la Cour suprême des États-Unis. Sandrine milite contre la peine de mort depuis l'âge de 16 ans après l'affaire Ranucci, et est une spécialiste de la question de la peine de mort aux États-Unis.

* D'autres témoins peuvent aussi intervenir auprès des élèves, tels que des avocats ou d'autres personnes particulièrement touchées par cette problématique.

« Peu avant la guerre de 1914, un assassin dont le crime était particulièrement révoltant (il avait massacré une famille de fermier avec leurs enfants) fut condamné à mort à Alger. Il s'agissait d'un ouvrier agricole qui avait tué dans une sorte de délire du sang, mais qui avait aggravé son cas en volant ses victimes. L'affaire eut un grand retentissement. On estima que la décapitation était une peine trop douce pour un pareil monstre. Telle fut, m'a-t-on dit, l'opinion de mon père que le meurtre des enfants, en particulier, avait indigné. L'une des rares choses que je sache de lui, en tout cas, est qu'il voulut assister à l'exécution, pour la première fois de sa vie. Il se leva dans la nuit pour se rendre sur les lieux du supplice, à l'autre bout de la ville, au milieu d'un grand concours de peuple. Ce qu'il vit, ce matin-là, il n'en dit rien à personne. Ma mère raconte seulement qu'il rentra en coup de vent, le visage bouleversé, refusa de parler, s'étendit un moment sur le lit et se mit tout d'un coup à vomir. Il venait de découvrir la réalité qui se cachait sous les grandes formules dont on la masquait. Au lieu de penser aux enfants massacrés, il ne pouvait plus penser qu'à ce corps pantelant qu'on venait de jeter sur une planche pour lui couper le cou.

Il faut croire que cet acte rituel est bien horrible pour arriver à vaincre l'indignation d'un homme simple et droit et pour qu'un châtement qu'il estimait cent fois mérité n'ait eu finalement d'autre effet que de lui retourner le cœur. Quand la suprême justice donne seulement à vomir à l'honnête homme qu'elle est censée protéger, il paraît difficile de soutenir qu'elle est destinée, comme ce devrait être sa fonction, à apporter plus de paix et d'ordre dans la cité. Il éclate au contraire qu'elle n'est pas moins révoltante que le crime, et que ce nouveau meurtre, loin de réparer l'offense faite au corps social ajoute une nouvelle souillure à la première. »

Albert Camus,

Réflexion sur la peine capitale, 1957.

Ensemble
contre
la peine
de mort

Ensemble contre la peine de mort (ECPM)

3, rue Paul Vaillant Couturier

92320 Chatillon - France

- Tél. : +33 (0)1 57 63 03 57
- Fax : +33 (0)1 57 63 89 25
- Contact • Marianne Rossi
- mrossi@abolition.fr
- +33 (0)1 80 87 70 56

